



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

**SÉANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à 17h05, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rosaria Sarine VELLA, vice-Président.*

**Présents** : Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN, Monique RAFFORT, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian GUÉNÉ, Christian RIZZARDI.

**Procurations** : Guy GENET – Président à Rosaria Sarine VELLA – Vice-Présidente.  
Claire Domland à Christian Rizzardi

**Absentes excusées** : Guy GENET

**Secrétaire de séance** : Sylvia ARNOUX.

**Date de la convocation du Conseil d'administration** : 22 janvier 2025

**Nombre d'administrateurs** :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	02
Votants :	13

**Votes exprimés**

- Votes pour : 09
- Votes contre : /
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 2+1 pouvoir

2025\_03\_DEL

**Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations à caractère social pour l'année 2025**

Dans le but de soutenir le dynamisme associatif local, le CCAS de Vif étudie les demandes de subventions de fonctionnement des associations vifaises œuvrant dans le domaine du social.

Le montant total des subventions de fonctionnement prévu au budget 2025 s'élève à **6 500 euros à répartir ainsi que suit :**

Associations	Montants accordés 2025
Club Soleil d'Automne	300
Les résidents du Clos Besson	500
Comité de Vif du Secours Populaire Français	2650
Groupe Solidarité	300
Secours Catholique	1500
Vifelthon	150
Boukou Solidarité	200
Amicale pour le don du sang bénévole de Vif	400
Association pour la Réalisation et la gestion d'un Lieu d'Accueil pour les familles de détenus (ARLA)	200
Locomotive	300
<b>TOTAL</b>	<b>6 500 €</b>

Il est précisé que les associations Comité de Vif du Secours Populaire Français et le Secours Catholique de Vif ont bénéficié chacune fin décembre 2024 :

- d'un versement de 1 995 € correspondant aux dons évalués à partir de la valeur marchande des paniers saveurs des Têtes Blanches offerts aux personnes âgées de 70 ans et plus, auxquels les bénéficiaires ont renoncé pour faire ce don (cf délibération du 28/11/2024) ;
- d'un versement de 1 000 € correspondant au geste solidaire de fin d'année 2024 (cf délibération du 28/11/2024) ;

**soit un total de 2 995 € chacune.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ATTRIBUER ET DE VERSER** aux associations à caractère social, pour l'année 2025, les subventions telles que réparties ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice-Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les sommes sont inscrites au budget primitif 2025 du CCAS.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

*Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*